

CONFIDENTIEL DÉFENSE

D8884

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° 009560 du 09 OCT 2015

Le 3 avril 1996  
N°15351/N

RWANDA

AU SUJET DE L'ARTICLE DE MME COLETTE BRAECKMAN

**La nouvelle thèse développée par Mme Braeckman dans l'édition du 29 mars 1996 du quotidien "Le Soir" constitue une hypothèse dénuée de fondements réels.**

Manipulant tant le genre allusif que les "témoignages", dont elle mentionne rarement la provenance, Mme Braeckman a avancé, dans un article paru dans "Le Soir", l'idée selon laquelle, loin de viser le Falcon 50 transportant le président Habyarimana, les auteurs de l'attentat du 6 avril 1994 auraient, en réalité, eu pour cible un appareil belge de type C 130 (1). Le mode interrogatif de l'article "Habyarimana tué par erreur au lieu de soldats belges ?" apparaît ambivalent, révélant l'incapacité de la journaliste à recueillir des éléments tangibles accréditant sa thèse, mais suggérant néanmoins, par l'énoncé même de l'interrogation, le sérieux -pour ne pas dire la validité- de son hypothèse.

L'argumentaire de Mme Braeckman est fragile. Après ses affirmations sur la présence de mercenaires hautement qualifiés à proximité de l'aéroport de Kigali, la journaliste belge émet dorénavant l'hypothèse selon laquelle le Falcon présidentiel aurait été abattu en lieu et place du C 130 belge. **Il paraît stupéfiant qu'une telle erreur ait pu être commise, l'identification tant visuelle que sonore de cet appareil n'autorisant guère la comparaison avec celle d'un transporteur de type C 130.** Selon Mme Braeckman, la destruction de l'aéronef belge aurait entraîné "la paralysie du contingent envoyé par Bruxelles et, à terme, son retrait, tandis que la neutralisation de la MINUAR aurait laissé aux tueurs les mains libres pour les massacres".

L'article de Mme Braeckman intervient à un moment doublement opportun :

- sa parution, quelques jours seulement avant la date anniversaire de l'attentat du 6 avril 1994, accentue son actualité et son caractère brûlant ;
- dans les semaines à venir, le colonel Bagosora (2), aujourd'hui réfugié à Yaoundé, pourrait être extradé vers Bruxelles, où il devrait être jugé pour le meurtre de 10 casques bleus belges. En avançant l'hypothèse susmentionnée, Mme Braeckman, qui n'a cessé d'incriminer les extrémistes hutu dans l'attentat du 6 avril 1994, diabolise un peu plus la personnalité du colonel Bagosora et souligne ainsi la nécessité de son extradition.

(1) Chargé de matériels destinés au contingent belge affecté à la Mission d'Assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR).

(2) Le colonel Bagosora est considéré comme l'un des instigateurs du génocide et a également fait l'objet d'une demande d'extradition de la part des autorités rwandaises.

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

CONFIDENTIEL DÉFENSE